

Code de conduite et d'éthique de NAV CANADA 2026

anciennement le Code de conduite

Approuvé juillet 2026 par le Conseil d'administration de NAV CANADA
(révisé chaque année)

Table des matières

1. À propos du Code	4
1.1 Message de Mark Cooper	4
1.2 Nos actions reposent sur un engagement fondamental	5
1.2.1 La sécurité est au cœur de tout ce que nous faisons	5
1.2.2 Quatre valeurs fondamentales pour guider nos actions quotidiennes	6
1.3 Nous avons des responsabilités bien définies	6
1.4 Conséquences en cas de manquement	7
2. Signalement des préoccupations et des infractions	8
2.1 À qui s'adresser pour obtenir des conseils ou signaler des préoccupations	8
2.2 Ce qui se passe lorsque nous effectuons un signalement	9
3. Principes d'éthique auxquels nous adhérons	11
3.1 Nous offrons des lieux de travail sains et sécuritaires	11
3.1.1 Lieux de travail sécuritaires	11
3.1.2 Lieux de travail sains et sobres	12
3.2 Nous agissons de manière responsable	13
3.2.1 Intégrité des demandes de remboursement	13
3.2.2 Protection de l'environnement	13
3.3 Nous traitons toutes les personnes avec dignité et respect	14
3.3.1 Culture de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de l'appartenance	14
3.3.2 Prévention des comportements inappropriés en milieu de travail	15
3.3.3 Relations de travail constructives	16
3.4 Nous évitons les conflits d'intérêts	17
3.4.1 Déclaration des activités externes ainsi que des relations familiales et personnelles ..	17
3.4.2 Offre et acceptation de cadeaux	19
3.5 Nous protégeons les ressources de NAV CANADA	20
3.5.1 Protection des actifs	20
3.5.2 Maintien de la confidentialité	21
3.5.3 Utilisation sécuritaire et responsable de la technologie	22
3.5.4 Tenue rigoureuse des dossiers	24
3.5.5 Prévention de la fraude	24

3.6	Nous préservons la réputation de NAV CANADA	25
3.6.1	Professionalisme dans les espaces publics	25
3.6.2	Protection de l'image et de la réputation de l'entreprise	26

1. À propos du Code

1.1 Message de Mark Cooper

Assurer la sécurité de l'espace aérien canadien est une immense responsabilité. Nous en portons le poids tous les jours.

Pour être à la hauteur, l'excellence opérationnelle ne suffit pas. Il nous faut un milieu où tout le monde agit avec intégrité, prend des décisions judicieuses et ose poser les questions difficiles ou reconnaître ses erreurs, s'il y a lieu.

C'est précisément l'objet du présent Code de conduite et d'éthique.

Considérez-le non pas comme une liste de règles à suivre, mais comme un guide pratique pour vous aider à composer avec les réalités du terrain. Il vous arrivera de faire face à des incertitudes ou à des impératifs contradictoires. Lorsque cela se produit, laissez ce Code guider vos choix. Il vous aidera à justifier vos décisions et à aborder les conversations difficiles qu'exige un leadership efficace.

Si vous avez des doutes ou si vous remarquez des gestes qui vont à l'encontre de nos valeurs ou de nos attentes, je vous invite à signaler la situation. Aucune mesure de représailles ne sera prise contre quiconque soulève une préoccupation de bonne foi. C'est un principe fondamental de notre culture juste.

Prenez le temps de passer le Code en revue. Servez-vous-en pour orienter vos décisions au quotidien. C'est en respectant les principes qu'il renferme que nous pourrons maintenir le niveau d'excellence requis pour assurer la sécurité de l'espace aérien canadien et faire de NAV CANADA un lieu de travail exceptionnel.

Mark Cooper

Président et chef de la direction

1.2 Nos actions reposent sur un engagement fondamental

1.2.1 La sécurité est au cœur de tout ce que nous faisons

À titre de fournisseur de services de navigation aérienne, NAV CANADA assure chaque année le déplacement sécuritaire de millions de passagères et passagers et de membres d'équipage dans les quelque 18 millions de kilomètres carrés d'espace aérien canadien. Le milieu de l'aviation nous accorde une grande confiance et nous nous efforçons d'en être digne dans chacune de nos actions et de nos décisions.

Nous veillons à offrir un milieu de travail où tout le monde est traité avec respect et se sent à l'aise de poser des questions, d'exprimer ses préoccupations ou de signaler des problèmes de sécurité. Nous accordons une grande importance à l'ouverture et reconnaissons qu'elle est indispensable pour bien évaluer les risques. Lorsqu'un problème est soulevé, nous nous employons à bien en comprendre les circonstances et les causes, afin d'en tirer des leçons et des pistes d'amélioration. Nous nous tenons responsables de nos actions, tant individuellement que collectivement, dans un souci d'équité et de cohérence.

Nous nous tenons responsables de nos actions, tant individuellement que collectivement, dans un souci d'équité et de cohérence.

Chacune et chacun de nous se doit de cerner, de prendre en charge et de signaler les dangers, les risques, les erreurs et les préoccupations en matière de sécurité, tant dans son propre travail que dans celui des autres. Le signalement des préoccupations contribue à prévenir les préjudices et à protéger les personnes, les biens et l'intégrité des activités d'exploitation.

Nous avons à cœur l'apprentissage et l'amélioration continue. La communication ouverte et des données fiables sont essentielles pour bien repérer les risques, déceler des tendances et renforcer les systèmes. En tirant profit de nos expériences et en nous appuyant sur des données probantes pour améliorer les choses, nous renforçons la sécurité, notre rendement ainsi que notre résilience.

Grâce à nos efforts, NAV CANADA demeure l'un des fournisseurs de services de navigation aérienne les plus respectés et les plus sécuritaires au monde.

En savoir plus

[Politique de sécurité](#)

[Politique sur la culture juste](#)

[Politique du système de gestion de la qualité](#)

1.2.2 Quatre valeurs fondamentales pour guider nos actions quotidiennes

À NAV CANADA, notre façon de travailler et le respect de nos engagements reposent sur quatre valeurs fondamentales qui permettent de mettre en pratique les normes élevées auxquelles nous adhérons et de faire de l'éthique un principe directeur qui oriente l'ensemble de nos activités.

Nous faisons preuve de dévouement	Nous créons un milieu de travail sécuritaire fondé sur la confiance où nous nous soucions des autres, quoi qu'il arrive. Assurer la sécurité d'un espace aérien canadien de 18 millions de kilomètres carrés, ce n'est pas qu'un emploi, c'est une vocation. Quel que soit notre poste, nous contribuons à la sécurité du ciel.
Nous travaillons ensemble	Une seule personne ne peut pas faire ce dont nous sommes capables en unissant nos efforts. Quel que soit le travail nécessaire pour assurer l'avenir de la navigation aérienne, nous l'accomplirons ensemble.
Nous inspirons confiance	En nous faisant mutuellement confiance, nous bâtissons un milieu de travail plus sécuritaire et solidaire.
Nous sommes la référence	Nous sommes les spécialistes de la navigation aérienne au Canada. Nous regardons plus loin pour préparer le terrain aux innovations de prochaine génération.

En savoir plus

[Comportements qui appuient nos valeurs](#)

1.3 Nous avons des responsabilités bien définies

Le Code de conduite et d'éthique s'applique à chacune et chacun d'entre nous. Le personnel à tous les échelons, de même que les membres du Conseil d'administration et les ressources contractuelles sont tenus d'y adhérer. Le respect du Code et des politiques de l'entreprise est également attendu des agents négociateurs.

Voici nos responsabilités:

Responsabilités générales	Autres responsabilités des gestionnaires
Lire, comprendre et respecter le présent Code, ainsi que l'ensemble	S'assurer que toutes les personnes sous sa supervision, y compris le personnel contractuel, adhèrent au Code.

des politiques et documents habilitants. Respecter les normes d'éthique généralement reconnues ainsi que les lois applicables.	
Prendre connaissance du Code lorsque NAV CANADA le demande et demeurer au fait des modifications qui y sont apportées.	Prêcher par l'exemple et favoriser un milieu de travail propice à une conduite éthique.
Demander des conseils lorsqu'une question d'éthique se pose ou qu'une situation soulève de l'incertitude.	Traiter rapidement les questions, les préoccupations et les signalements reçus, dans le respect des exigences de confidentialité et en faisant preuve de discrétion. Solliciter l'avis de ressources compétentes lorsque la situation l'exige.
Signaler sans tarder toute infraction présumée au Code.	
Collaborer à toute enquête portant sur un acte répréhensible présumé.	
Informers rapidement NAV CANADA si des accusations criminelles sont portées contre soi ou si l'on sait que de telles accusations sont à venir.	

1.4 Conséquences en cas de manquement

Le respect de nos engagements en matière d'éthique importe. Les responsabilités, les attentes ainsi que les comportements éthiques énoncés dans le présent Code forment un cadre de règles ayant force exécutoire. Tout manquement à ces obligations ou non-respect des politiques ou procédures de NAV CANADA peut donner lieu à des mesures administratives ou disciplinaires, ou à d'autres sanctions. L'ignorance d'une règle, d'une politique ou d'une procédure n'excuse jamais un manquement.

Pour remédier aux manquements, NAV CANADA privilégie une approche disciplinaire progressive pouvant aller jusqu'au congédiement. Selon la nature de la situation, des recours judiciaires peuvent également être envisagés. De plus, selon les circonstances ou

la gravité de la situation, NAV CANADA pourrait combiner ou omettre certaines étapes du processus disciplinaire.

2. Signalement des préoccupations et des infractions

Les [actes répréhensibles](#) comprennent tout acte ou toute omission qui contrevient à la loi, enfreint les politiques de NAV CANADA ou le présent Code, ou va à l'encontre de ses engagements en matière d'éthique.

Bien que le Code traite de nombreuses situations auxquelles nous pourrions devoir faire face, il ne couvre pas chaque conflit ou infraction susceptible de survenir. Bon nombre des questions abordées dans le Code sont décrites plus en détail dans les politiques et documents habilitants.

En cas de doute devant un dilemme éthique ou une infraction potentielle, il est important de demander conseil ou d'exprimer nos préoccupations.

Intervenir permet de remédier aux comportements inacceptables, d'améliorer la formation et les politiques de NAV CANADA, et de renforcer la résilience de l'organisation. Tout le monde a un rôle à jouer. L'omission de signaler un acte répréhensible, que la personne soit responsable de l'acte ou non, constitue en soi une infraction au Code.

2.1 À qui s'adresser pour obtenir des conseils ou signaler des préoccupations

Gestionnaires	Les gestionnaires peuvent offrir du soutien et nous aiguiller vers les bonnes ressources, selon la situation.
Équipe locale du Partenariat d'affaires des Ressources humaines (PARH)	L'équipe locale du PARH peut également nous conseiller et nous aider à analyser les questions d'éthique.
Ressources spécialisées pour des questions particulières	Circuit Pour accéder aux ressources permettant d'obtenir des conseils ou de signaler une préoccupation. ARGUS

	Pour signaler de façon confidentielle les problèmes liés à la sécurité des systèmes et les lacunes en matière de gestion des risques. Formulaire d'avis d'incident Pour signaler les incidents de harcèlement ou de violence. Rapport d'enquête de situation comportant des risques Pour signaler les dangers en matière de santé et de sécurité au travail.
Sentinelle Mécanisme de signalement des infractions	Il est également possible de signaler un acte répréhensible de façon confidentielle et anonyme par l'entremise de Sentinelle, un service indépendant administré par Integrity Counts. Pour utiliser ce service : Intranet: page du programme Sentinelle Site Web : integritycounts.ca/org/NAV CANADA Téléphone : 1-866-921-6714 Poste : C.P. 91880, West Vancouver (C.-B.) V7V 4S4, Canada

2.2 Ce qui se passe lorsque nous effectuons un signalement

Lorsque nous signalons un acte répréhensible, le rapport fait l'objet d'un examen et une enquête est menée selon les circonstances. NAV CANADA prend toutes les mesures raisonnables pour assurer la confidentialité; toutefois, la divulgation de certains renseignements peut être nécessaire pour mener l'enquête ou satisfaire à des obligations légales.

Nous devons effectuer notre signalement de bonne foi et avoir la conviction réelle qu'un acte répréhensible a été commis et que les renseignements fournis sont exacts. En agissant ainsi, nous nous préservons de toutes représailles.

Toute personne qui signale un acte répréhensible de mauvaise foi ou qui intimide, menace, désavantage une autre personne ou s'en prend à elle parce qu'elle a fait un signalement peut faire l'objet de sanctions ou de mesures administratives ou disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

3. Principes d'éthique auxquels nous adhérons

3.1 Nous offrons des lieux de travail sains et sécuritaires

3.1.1 Lieux de travail sécuritaires

La sécurité est au cœur de tout ce que nous faisons. Nous nous engageons à protéger la santé et la sécurité psychologiques et physiques du personnel, des visiteuses et visiteurs, ainsi que des entrepreneurs qui se trouvent dans nos locaux ou qui prennent part à nos activités.

Cet engagement se traduit notamment par la mise à disposition de ressources destinées à promouvoir le bien-être physique et psychologique.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de comportements et de nos actions éthiques :

- Nous respectons les pratiques approuvées de santé et de sécurité au travail de NAV CANADA, ainsi que les politiques de sécurité en vigueur.
- [Nous signalons les accidents du travail, les dangers, les quasi-incidents, les blessures](#) et toute pratique ou condition dangereuse.
- [Nous signalons](#) toute situation, faille ou vulnérabilité connue ou soupçonnée susceptible de compromettre la sécurité.
- Nous respectons ou dépassons toutes les exigences de formation en matière de santé et de sécurité au travail.
- Nous promouvons une culture exempte de stigmatisation qui encourage le recours à des ressources d'aide en matière de santé.
- Nous promouvons un environnement psychologiquement sécuritaire où les membres du personnel peuvent s'exprimer sans crainte de représailles.

À noter

Nous avons toutes et tous le droit de refuser d'exécuter un travail lorsque nous avons des motifs raisonnables de croire qu'un danger, une situation ou une activité présente une menace imminente ou grave pour la vie ou la santé.

En savoir plus

[Politique sur la sécurité globale](#)

[Politique en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail](#)

[Politique de gestion des urgences](#)

[Programmes de mieux-être](#)

[Manuel de l'entrepreneur](#)

[Conventions collectives](#)

3.1.2 Lieux de travail sains et sobres

Au même titre que nous veillons à la sécurité du public voyageur, nous nous engageons à protéger nos collègues et nos clients. Il est donc impératif que nous nous présentions au travail sans être sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de comportements et de nos actions éthiques :

- Nous nous présentons au travail aptes à exercer nos fonctions, sans être sous l'influence de l'alcool ou de drogues, y compris le cannabis, et le demeurons pendant toute la journée ou le quart de travail.
- Nous utilisons les médicaments en vente libre et les médicaments sur ordonnance uniquement aux fins prévues, à condition qu'ils ne compromettent pas notre capacité d'exercer nos fonctions en toute sécurité ni la sécurité d'autrui.
- Nous signalons notre usage de médicaments sur ordonnance, de cannabis, d'alcool ou de drogues récréatives à une ou un médecin ou à une médecin-examinatrice ou un médecin-examineur de l'aviation civile (MEAC), le cas échéant.
- Nous nous abstenons de consommer, de posséder, de fabriquer ou de distribuer des substances illégales, illicites ou à usage réglementé, y compris le cannabis, dans les locaux ou les véhicules de NAV CANADA.
- Nous informons une ou un gestionnaire lorsque nous croyons qu'une personne semble inapte à exercer ses fonctions et qu'elle semble sous l'effet de l'alcool ou de drogues au travail.

À noter

Le Programme de sensibilisation et de réadaptation à l'égard des dépendances (PSRD) de NAV CANADA est offert à toute personne au sein de l'organisation qui est aux prises avec une dépendance à l'alcool ou aux drogues. Il est conçu pour aider les personnes à surmonter leurs problèmes de dépendance et à reprendre leur vie en main.

En savoir plus

[Politique sur les drogues et l'alcool](#)

[Programmes de mieux-être](#)

[Programme de sensibilisation et de réadaptation à l'égard des dépendances](#)

3.2 Nous agissons de manière responsable

3.2.1 Intégrité des demandes de remboursement

Nous présentons des demandes de remboursement exactes et légitimes qui reflètent notre sens aigu des responsabilités.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de comportements et de nos actions éthiques :

- Nous présentons avec honnêteté et exactitude nos demandes de remboursement au titre des avantages sociaux (dépenses professionnelles, heures supplémentaires, congés, déplacements et autres) conformément aux conventions collectives et aux politiques de NAV CANADA.
- Nous veillons à ce que toutes les dépenses engagées au nom de NAV CANADA soient liées aux activités de l'organisation et répondent à ses besoins.
- Nous nous assurons que les dépenses relatives aux déplacements sont nécessaires, raisonnables et constituent une utilisation responsable des ressources.
- Nous nous abstenons d'effectuer des transactions dans le seul but d'accumuler des points de fidélité ou d'obtenir un privilège ou un gain personnel ou financier.

À noter

Il est strictement interdit, par exemple, de soumettre délibérément une demande de remboursement comportant des montants inexacts ou réclamant des frais qui n'ont pas été engagés. Cette interdiction vise également nos personnes à charge, qui restent sous notre responsabilité.

En savoir plus

[Politique de délégation des pouvoirs financiers](#)

[Programme de voyages d'affaires du Conseil mixte de NAV CANADA \(CMNC\)](#)

[Directives et conditions d'emploi à l'intention des employés de la catégorie de gestion](#)

[Politique sur les cartes de crédit pour voyages d'affaires](#)

3.2.2 Protection de l'environnement

Nous reconnaissons l'importance d'une saine gestion environnementale et des mesures pour lutter contre les changements climatiques. Nous nous engageons à respecter toutes les normes applicables et à assumer la responsabilité de notre empreinte environnementale. De plus, nous mettons activement en œuvre notre Stratégie pour le climat et l'environnement et contribuons à l'atteinte de l'objectif de carboneutralité d'ici 2050

Stratégie pour le climat et l'environnement

La Stratégie pour le climat et l'environnement de NAV CANADA vise à mieux mesurer nos émissions de gaz à effet de serre (GES) et à réduire l'empreinte environnementale de nos activités. Elle s'inscrit dans nos efforts de durabilité et appuie notre engagement envers le Pacte mondial des Nations unies et les objectifs de développement durable.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de comportements et de nos actions éthiques :

- Nous encourageons la conservation des ressources et le recyclage lorsque cela est possible.
- Nous nous familiarisons avec la Stratégie pour le climat et l'environnement de NAV CANADA et adoptons des pratiques favorisant des retombées positives pour l'environnement.

En savoir plus

[Politique en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail](#)

[Pacte mondial des Nations Unies](#)

[Stratégie pour le climat et l'environnement](#)

3.3 Nous traitons toutes les personnes avec dignité et respect

3.3.1 Culture de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de l'appartenance

Nous nous engageons à offrir un milieu de travail inclusif et psychologiquement sécuritaire où chaque personne est traitée avec dignité et respect, quels que soient son identité, son expérience ou son parcours. Nous nous efforçons d'offrir à toutes les personnes des possibilités justes et équitables de participer, de contribuer et de s'épanouir, tout en favorisant un véritable sentiment d'appartenance. Pour ce faire, nous nous employons à éliminer les obstacles à l'équité, à l'inclusion et à la participation, en plus de favoriser un environnement où la diversité est considérée comme un atout. Cet engagement nous vise toutes et tous.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de nos comportements et de nos actions éthiques :

- Nous traitons nos collègues, nos clients, les entrepreneurs et nos partenaires avec équité, dignité et respect.

- Nous faisons de la sécurité psychologique, de l'inclusion et de l'accessibilité des priorités dans nos actions, nos communications et nos interactions avec les autres, en respectant leur identité et leur vécu.
- Nous respectons les droits linguistiques du personnel, des clients et de toutes les personnes avec lesquelles nous faisons affaire, en communiquant dans la langue officielle de leur choix.
- Nous adoptons des pratiques de gestion des ressources humaines justes et équitables, notamment en matière de recrutement, de rétention du personnel, de perfectionnement, de développement de carrière et d'avancement.
- Nous sommes à l'affût des obstacles, des préjugés, des microagressions et des comportements d'exclusion, qu'ils soient intentionnels ou non.
- Nous signalons toute préoccupation en ayant recours aux mécanismes appropriés, y compris à l'équipe Programmes prescrits par la loi et gestion de conflits.

La discrimination, le harcèlement et la violence nuisent à l'inclusion et au sentiment d'appartenance. Ces questions sont abordées dans la section « Prévention des comportements inappropriés en milieu de travail » du présent Code.

À noter

Même si notre intention n'est pas d'exclure ou de blesser, nos gestes, nos paroles ou nos décisions peuvent avoir des conséquences négatives, et nous devons en assumer la responsabilité. Reconnaître nos torts, en tirer des leçons et corriger le tir témoignent de notre volonté à faire preuve de respect, d'intégrité et d'inclusion.

En savoir plus

[Politique sur la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance](#)

[Politique sur les langues officielles](#)

3.3.2 Prévention des comportements inappropriés en milieu de travail

Nous nous engageons à offrir un milieu de travail sécuritaire et respectueux, exempt de comportements inappropriés. Il nous incombe à toutes et à tous de prévenir et de signaler ces comportements. Aux fins du présent Code, les comportements inappropriés en milieu de travail incluent toute forme de mauvais traitement envers autrui, notamment le harcèlement et la violence au sens du Code canadien du travail, les traitements discriminatoires prohibés par la Loi canadienne sur les droits de la personne, les abus d'autorité et tout autre comportement abusif ou dénigrant.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de nos comportements et de nos actions éthiques :

- Nous ne tolérons aucune forme de discrimination fondée sur les motifs de distinction illicite prévus par la Loi canadienne sur les droits de la personne ni aucun acte de harcèlement ou de violence.
- Nous promouvons un milieu de travail sécuritaire, respectueux et exempt de harcèlement et de violence.
- Nous nous abstenons de tout comportement harcelant, violent ou menaçant, qu'il soit verbal ou physique, y compris à caractère sexuel.
- Nous n'enregistrons ni ne diffusons jamais des réunions ou des conversations tenues dans le cadre du travail.
- Nous nous abstenons de prendre des photographies, de réaliser des vidéos ou de produire d'autres représentations de collègues dans des circonstances qui pourraient compromettre la vie privée, la dignité ou la confiance sur le lieu de travail, ou de les diffuser.
- Nous offrons notre soutien et portons toute situation préoccupante à l'attention de notre gestionnaire ou d'une autre personne représentant la direction, et en [avisons l'équipe Programmes prescrits par la loi et gestion de conflits](#).
- Nous n'abusons jamais de notre autorité ni n'utilisons de façon inappropriée les pouvoirs associés à nos fonctions pour compromettre l'emploi d'une personne, menacer ses moyens de subsistance ou interférer avec sa carrière ou l'influencer.

Autres responsabilités des surveillantes, surveillants et gestionnaires

- Nous faisons appel à l'équipe [Programmes prescrits par la loi et gestion de conflits](#) lorsqu'une situation l'exige.

La discrimination, le harcèlement et la violence sont incompatibles avec notre engagement en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'appartenance.

En savoir plus

[Politique de non-discrimination](#)

[Politique de prévention du harcèlement et de la violence et Processus de règlement des incidents](#)

[Conventions collectives](#)

[Politique sur les mesures d'adaptation en cas d'invalidité](#)

3.3.3 Relations de travail constructives

Nous nous engageons à favoriser des consultations enrichissantes et constructives sur le lieu de travail, les relations étant évaluées en fonction de la qualité des discussions et des interactions.

Les relations entre la direction et les syndicats important et reposent en grande partie sur un dialogue ouvert, transparent et efficace favorisant la compréhension et la confiance mutuelles.

Nous cherchons à négocier rapidement les conventions collectives, à traiter toutes les questions d'importance avec franchise et à les débattre en profondeur.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de nos comportements et de nos actions éthiques :

- Nous collaborons avec les agents négociateurs afin de trouver des solutions mutuellement avantageuses aux enjeux liés au milieu de travail.

En savoir plus

[Conventions collectives](#)

3.4 Nous évitons les conflits d'intérêts

3.4.1 Déclaration des activités externes ainsi que des relations familiales et personnelles

Les activités externes ainsi que les relations familiales et personnelles avec des collègues peuvent créer des conflits d'intérêts. Bien qu'elles soient permises, nous devons les déclarer dès qu'elles surviennent et elles ne doivent pas nuire à l'exercice de nos fonctions ni compromettre nos responsabilités envers NAV CANADA.

Par activités externes, on entend notamment un autre emploi, des parts dans une autre entreprise, des activités bénévoles ou une participation active à des activités ou fonctions politiques.

Les relations familiales ou personnelles (notamment les relations amoureuses consensuelles) désignent les relations qui existent entre des membres du personnel de NAV CANADA, qu'elles soient préexistantes ou qu'elles se soient développées pendant l'emploi.

Qu'entend-on par conflit d'intérêts?

Un conflit d'intérêts existe lorsqu'un intérêt ou une relation de nature personnelle influence, ou semble influencer, notre jugement ou nos décisions. Il existe trois niveaux de conflits d'intérêts :

- **Conflit réel** – situation qui influence actuellement nos décisions ou notre capacité à nous acquitter de nos obligations envers NAV CANADA.
- **Conflit potentiel** – situation susceptible de se présenter ultérieurement.

- **Conflit apparent** – situation qui peut ne pas constituer un conflit dans les faits, mais qui peut être perçue comme tel d'un point de vue externe.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de nos comportements et de nos actions éthiques :

- [Nous déclarons rapidement et en toute transparence toute activité externe](#) ainsi que toute relation familiale ou personnelle avec une ou un collègue afin de permettre, au besoin, l'adoption de mesures appropriées et leur mise en œuvre de bonne foi lorsqu'elles sont requises.
- [Nous déclarons toute situation de conflit d'intérêts](#) et obtenons l'approbation requise avant d'agir à titre de membre de la direction ou du Conseil d'administration, d'associée ou d'associé, ou de consultante ou de consultant, ou encore avant d'occuper d'autres fonctions au sein d'une organisation qui fait affaire ou cherche à faire affaire avec NAV CANADA, ou lorsque nous, ou une ou un membre de notre famille, y détenons un intérêt financier important.
- Nous ne consacrons aucun temps à des activités externes pendant les heures normales de travail à NAV CANADA et n'utilisons pas les ressources ou les biens de l'entreprise à ces fins.
- Nous n'utilisons jamais les ressources ou les biens de NAV CANADA pour verser une contribution à un parti politique ou à une candidate ou candidat.
- Nous participons à des activités politiques uniquement dans nos temps libres, en dehors des heures de travail et à nos propres frais, sans que cela sous-entende que NAV CANADA y donne son appui.
- Nous faisons preuve de jugement et demandons conseil en cas d'incertitude.

À noter

Même en l'absence de conflit d'intérêts réel, un conflit d'intérêts apparent peut miner la confiance et la crédibilité au sein du milieu de travail. Il peut en effet donner l'impression que nos décisions pourraient être influencées par des intérêts personnels, même si ce n'est pas le cas.

En savoir plus

[Programmes prescrits par la loi et gestion de conflits](#)

[Formulaire de divulgation des conflits d'intérêts réels ou potentiels](#)

[Politique sur les relations familiales et personnelles](#)

3.4.2 Offre et acceptation de cadeaux

L'offre ou l'acceptation de cadeaux au nom de NAV CANADA peut être perçue comme un moyen d'influencer une décision d'affaires. C'est pourquoi nous déterminons s'il est approprié d'offrir ou d'accepter un cadeau avant de le faire.

Cadeaux généralement autorisés : les cadeaux occasionnels de faible valeur, comme un repas modeste, des billets pour un événement unique ou des articles promotionnels.

Cadeaux jamais autorisés : les cadeaux de grande valeur ou échangeables contre des biens ou services, comme les cartes-cadeaux, l'argent comptant, les services, les gratifications, les marques d'hospitalité, les réductions, les prêts, les voyages payés et les abonnements de saison. L'offre ou l'acceptation de tels avantages peut constituer un acte de corruption ou de fraude, comme il est expliqué plus loin dans le présent Code.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de nos comportements et de nos actions éthiques :

- Nous faisons preuve de discernement avant d'offrir ou d'accepter un cadeau (voir la section « À noter » ci-dessous pour évaluer son caractère approprié).
- Nous nous abstenons d'offrir ou d'accepter des cadeaux qui ne sont pas autorisés (cette règle s'applique également aux membres du personnel dont les fonctions exigent d'interagir avec des représentantes et représentants du gouvernement).
- Nous déclarons immédiatement toute situation où l'échange d'un cadeau pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, en remplissant le [formulaire de divulgation des conflits d'intérêts](#) prévu à cet effet.

À noter

Voici quelques questions que nous nous posons pour déterminer si un cadeau pourrait être perçu comme influençant une action ou une décision :

1. Quelle relation la personne qui offre le cadeau entretient-elle avec NAV CANADA?
2. Quel est le niveau de pouvoir décisionnel de la personne qui reçoit le cadeau?
3. Quelle est la nature ou la valeur du cadeau?
4. Quelles sont les intentions ou les attentes de la personne qui offre le cadeau?
5. À quel moment le cadeau est-il offert?
6. À quelle fréquence ce type de geste est-il posé?

En savoir plus

[Programmes prescrits par la loi et gestion de conflits](#)

[Formulaire de divulgation des conflits d'intérêts réels ou potentiels](#)

3.5 Nous protégeons les ressources de NAV CANADA

3.5.1 Protection des actifs

Nous jouons toutes et tous un rôle essentiel dans la protection des actifs de NAV CANADA. Ensemble, nous contribuons à créer un milieu de travail sécuritaire. Toute perte ou utilisation inappropriée d'actifs est susceptible de perturber les activités de NAV CANADA ou de lui nuire.

Qu'entend-on par actifs?

Les **actifs corporels** désignent les biens physiques que NAV CANADA possède ou contrôle et qui se présentent sous une forme matérielle, comme les liquidités, les stocks, les véhicules, l'équipement et les infrastructures. Ils servent au soutien des opérations et des activités de l'organisation et peuvent faire l'objet de mesures de protection physiques.

Les **actifs incorporels** désignent les biens non physiques que NAV CANADA possède ou contrôle et qui se présentent sous une forme non matérielle. Ils contribuent au fonctionnement de l'organisation, à la création de valeur et à la gestion des risques, comme l'information et la propriété intellectuelle.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de nos comportements et de nos actions éthiques :

- Nous utilisons les actifs de NAV CANADA uniquement à des fins professionnelles légitimes.
- Nous protégeons les actifs contre la perte, les dommages, le vol, l'utilisation inappropriée, l'intrusion, l'altération, ou l'accès ou le retrait non autorisé.
- Nous utilisons des outils, des services et des moyens de communication approuvés et sécurisés pour traiter l'information.
- Nous faisons preuve de discernement lors de l'utilisation du courrier électronique, d'Internet ou des médias sociaux afin d'éviter toute atteinte à la sécurité.
- Avant de communiquer des renseignements, nous vérifions que des mesures de protection adéquates sont en place, notamment des accords juridiques, et obtenons les conseils et autorisations nécessaires auprès du Comité de communication de l'information ou des groupes Services juridiques et Chaîne d'approvisionnement.

À noter

L'ensemble des données et renseignements que nous générons dans l'exercice de nos fonctions est la propriété de NAV CANADA.

En savoir plus

[Politique de gouvernance des données et de l'information de l'entreprise](#)

[Politique sur la cybersécurité de l'entreprise](#)

[Politique de communication de l'information de la Société](#)

[Politique sur les médias sociaux externes](#)

[Politique de gestion des risques de l'entreprise](#)

3.5.2 Maintien de la confidentialité

Le maintien de la confidentialité est essentiel pour protéger les intérêts de NAV CANADA et de nos collègues. Nous assurons la confidentialité des renseignements et faisons preuve de discrétion dans toutes nos communications. Nous protégeons la vie privée des personnes.

Qu'entend-on par confidentialité?

La confidentialité consiste à préserver le caractère privé des renseignements sensibles et à ne les communiquer qu'aux personnes autorisées. À NAV CANADA, les obligations de confidentialité s'appliquent notamment aux renseignements sensibles suivants :

- Les **données commerciales et financières**, notamment les plans d'affaires, les budgets, les prévisions et les résultats financiers.
- Les **renseignements personnels** à propos des membres du personnel, des clients et d'autres personnes identifiables.
- La propriété intellectuelle, comme les logiciels développés par les équipes internes, les outils exclusifs, la documentation technique et les secrets commerciaux.
- Les **informations juridiques et contractuelles**, telles que les contrats, les documents juridiques et les renseignements visés par des ententes de non-divulgence.
- Les **renseignements à caractère confidentiel** concernant les clients, les fournisseurs et les partenaires qui ne sont pas accessibles au public.
- Les **renseignements sensibles en matière de sécurité**, notamment les caractéristiques des systèmes, les vulnérabilités et les contrôles de sécurité.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de nos comportements et de nos actions éthiques :

- Nous prenons des mesures raisonnables pour prévenir la communication non autorisée de renseignements sensibles et, à cette fin, accédons à ces renseignements, les transmettons et les conservons uniquement au moyen d'outils, de services et de méthodes approuvés.
- Nous accédons aux renseignements sensibles uniquement lorsqu'ils sont nécessaires à l'exercice de nos fonctions (avoir accès à ces renseignements ne signifie pas nécessairement qu'il est approprié de les consulter).
- Nous comprenons et appliquons la classification de la sensibilité appropriée lors du traitement des données : publiques (peu sensibles), exclusives (moyennement sensibles) ou restreintes (très sensibles).

- Nous faisons preuve de discernement et respectons les politiques de NAV CANADA lors de l'utilisation du courrier électronique, d'Internet et des médias sociaux, ainsi que dans les conversations publiques et privées, afin d'éviter toute atteinte à la confidentialité.
- Nous obtenons l'avis et, au besoin, l'approbation du Comité de communication de l'information ou des groupes Services juridiques et Chaîne d'approvisionnement avant de communiquer des renseignements sensibles à l'externe, et veillons à ce que les mesures de protection appropriées soient en place.
- [Nous signalons rapidement toute atteinte réelle ou présumée à la vie privée.](#)

À noter

L'accès non autorisé à des renseignements sensibles, ou leur divulgation, pourrait avoir une incidence sur les décisions stratégiques, accroître la responsabilité, entraîner des pertes financières, compromettre les droits à la vie privée des personnes ou leur causer un préjudice irréversible.

Il nous incombe de protéger les renseignements personnels, même s'ils sont traités par un tiers. Le recours à un tiers ne réduit en rien nos obligations à cet effet. Cette responsabilité demeure la nôtre.

En savoir plus

[Politique de confidentialité du personnel](#)

[Politique de gouvernance des données et de l'information de l'entreprise](#)

[Politique de communication de l'information de la Société](#)

3.5.3 Utilisation sécuritaire et responsable de la technologie

Dans le présent Code, les technologies comprennent les appareils, les logiciels, les applications, les plateformes et les infrastructures connectés aux réseaux ou aux services infonuagiques de NAV CANADA ou qui lui appartiennent.

Ainsi, conformément aux politiques de NAV CANADA, nous devons nous comporter de façon à assurer la protection des ressources technologiques et numériques de l'entreprise lorsque nous travaillons sur place ou à distance.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de nos comportements et de nos actions éthiques :

- Nous sécurisons physiquement tous les appareils utilisés pour accéder aux réseaux et aux systèmes infonuagiques de NAV CANADA et nous assurons que les mots de passe respectent ou excèdent les exigences de la Norme de contrôle d'accès.

- Nous maintenons de manière proactive la sécurité des technologies en prévenant toute négligence susceptible d'entraîner l'introduction de logiciels malveillants ou de virus et en corrigeant les vulnérabilités de sécurité tout en nous en protégeant.
- Nous n'utilisons jamais les technologies à des fins illégales ni pour accéder à du contenu inapproprié ou offensant, en créer, en stocker ou en diffuser.
- Nous signalons tout risque, y compris les accès non autorisés accidentels ou les erreurs susceptibles d'entraîner un incident.
- Nous ne créons jamais d'accès non autorisé aux systèmes (par exemple au moyen de portes dérobées, de canaux cachés ou de points d'accès sans fil), ne contournons jamais les contrôles de sécurité ou les processus d'approbation et ne modifions jamais la configuration des systèmes sans autorisation.

Autres comportements et actions liés à l'intelligence artificielle (IA)

- Nous assurons une supervision appropriée de l'IA en veillant à ne lui fournir que des types de données appropriés et approuvés et à utiliser ses résultats pour éclairer le jugement humain, et non pour s'y substituer.
- Nous utilisons uniquement des applications et des logiciels approuvés, y compris les outils d'IA, dans le cadre du travail et veillons à ne pas télécharger, installer, exécuter ou utiliser des applications ou logiciels non approuvés sur les appareils de l'entreprise.
- Nous utilisons les outils d'IA de manière responsable, conformément aux politiques de NAV CANADA et uniquement lorsqu'une autorisation a été accordée.
- Nous prenons des mesures raisonnables pour vérifier l'exactitude, l'absence de biais et le caractère approprié des résultats produits par l'IA, et veillons à ce que le contenu généré par l'IA ne contienne ni ne divulgue de renseignements sensibles.

À noter

Les activités que nous menons à l'aide des outils technologiques de NAV CANADA ne devraient jamais être considérées comme étant privées. L'entreprise peut, lorsqu'elle dispose de motifs raisonnables, examiner et vérifier l'accès à ses ressources technologiques ainsi que l'utilisation qui en est faite.

En savoir plus

[Politique sur l'utilisation des technologies d'affaires](#)

[Politique sur l'utilisation de l'intelligence artificielle](#)

[Politique sur la cybersécurité de l'entreprise](#)

[Politique de prestation de projets et de programmes](#)

[Norme de contrôle d'accès](#)

[Normes et procédures sur la gestion des biens logiciels](#)

[Norme de cybersécurité relative au travail à distance](#)

3.5.4 Tenue rigoureuse des dossiers

Nous devons tenir des dossiers exacts, conformément aux lois et aux règlements applicables. À cette fin, nous gérons et protégeons les dossiers adéquatement pendant tout leur cycle de vie. Le permis d'exploitation de NAV CANADA en dépend.

Qu'entend-on par dossiers?

Les dossiers sont des données et des renseignements qui servent de preuve aux activités, décisions et transactions d'affaires de NAV CANADA.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de nos comportements et de nos actions éthiques :

- Nous consignons avec exactitude les activités, les décisions et les transactions d'affaires de NAV CANADA.
- Nous tenons les dossiers conformément aux exigences de NAV CANADA en la matière afin d'en assurer la fiabilité, l'utilisabilité, l'intégrité et l'authenticité.

À noter

Le terme « dossier » englobe une vaste gamme de formats et de supports. Il peut s'agir notamment de fichiers numériques ou électroniques, de courriels, de publications, de contenu Web, d'images et de graphiques, d'enregistrements audio ou vidéo, de documents papier ou encore de microfiches.

En savoir plus

[Politique de délégation des pouvoirs financiers](#)

[Politique d'approvisionnement](#)

[Politique de gouvernance des données et de l'information de l'entreprise](#)

[Calendrier de conservation des documents de l'entreprise](#)

3.5.5 Prévention de la fraude

Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude. Afin de soutenir cet engagement, nous mettons en place des systèmes et des contrôles rigoureux.

Qu'entend-on par fraude?

La fraude est un acte commis intentionnellement pour tromper NAV CANADA, ayant pour effet ou pour but d'entraîner une perte pour l'entreprise ou de faire réaliser un gain à la personne ayant commis le crime.

La corruption est une forme de fraude qui comprend tout acte par lequel une personne abuse de l'autorité, du pouvoir ou des ressources qui lui sont confiés pour obtenir un avantage indu pour elle-même ou pour autrui.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de nos comportements et de nos actions éthiques :

- Nous veillons à ce que tous les documents financiers ou comptables ou les autres documents officiels de NAV CANADA soient authentiques et n'aient fait l'objet d'aucune altération.
- Nous ne fournissons jamais intentionnellement des renseignements trompeurs, faux ou susceptibles d'induire en erreur.
- Nous n'omettons jamais intentionnellement de déclarer des renseignements dont la divulgation est exigée par la loi ou par la réglementation dans le but d'en tirer un avantage personnel.
- Nous ne volons jamais les actifs de NAV CANADA.
- Nous signalons immédiatement toute préoccupation relative à la [comptabilité](#), aux [contrôles internes](#) ou aux [activités d'audit](#) de NAV CANADA, y compris tout cas présumé ou avéré de [fraude](#), de vol, de corruption, d'extorsion, de pot de vin ou de tout autre acte visant l'obtention d'un avantage indu.

À noter

Voici un exemple de fraude : une ou un membre du personnel, en échange d'un cadeau de valeur, dissimule le fait que le produit d'un fournisseur ne satisfait pas aux exigences de qualité de NAV CANADA ou lui communique des renseignements privilégiés auxquels les autres soumissionnaires n'ont pas accès.

En savoir plus

[Politique en matière de fraude](#)

[Programme de voyages d'affaires du Conseil mixte de NAV CANADA \(CMNC\)](#)

[Politique de lutte contre la corruption](#)

[Politique de délégation des pouvoirs financiers](#)

[Politique sur les commandites et les contributions à des œuvres de bienfaisance](#)

3.6 Nous préservons la réputation de NAV CANADA

3.6.1 Professionnalisme dans les espaces publics

Nous devons adopter une conduite responsable en tout temps lorsque nous représentons NAV CANADA, tant au travail qu'à l'extérieur du travail et en ligne, notamment sur les réseaux sociaux, les forums publics et les blogues personnels.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de nos comportements et de nos actions éthiques :

- Lors de toute interaction en personne ou sur les médias sociaux, nous devons toujours faire preuve de discernement.
- Nous nous abstenons de communiquer des renseignements trompeurs ou inexacts susceptibles de nuire à la réputation de NAV CANADA ou de collègues.
- Nous nous abstenons de faire des déclarations trompeuses au sujet de notre rôle au sein de NAV CANADA ou de notre lien avec l'entreprise.
- Nous nous abstenons de créer des groupes, des pages ou des forums sur les médias sociaux pouvant être confondus avec un compte officiel de NAV CANADA.

En savoir plus

[Politique sur les médias sociaux externes](#)

[Politique sur l'utilisation de l'identité d'entreprise](#)

3.6.2 Protection de l'image et de la réputation de l'entreprise

Préserver l'image et la réputation de NAV CANADA suppose une gestion rigoureuse des relations avec les médias, de l'identité visuelle et des marques de l'entreprise, ainsi que des relations avec les représentantes et représentants du gouvernement.

Comportements éthiques

Voici une liste non exhaustive de nos comportements et de nos actions éthiques :

- Nous acheminons toutes les demandes des médias au groupe Relations avec l'industrie et les parties prenantes.
- Nous ne nous adressons jamais aux médias sans d'abord obtenir une autorisation.
- Nous obtenons les approbations requises avant d'accorder à des parties externes un droit ou une licence d'utilisation de l'identité visuelle de NAV CANADA ou toute forme d'attestation fournie par elle ou un membre de son personnel, et ce, à des fins commerciales ou non commerciales.
- Nous nous abstenons d'utiliser le nom, le logo, la devise ou toute autre image de NAV CANADA d'une manière pouvant porter à croire que nos comptes sont un compte officiel de l'entreprise.
- Nous veillons à ce que les relations d'affaires avec les représentantes et représentants du gouvernement résistent à l'examen public et soutiennent l'intégrité et la réputation de NAV CANADA, du gouvernement et des représentantes et représentants du gouvernement.
- Nous nous assurons que tous les rapports adressés au gouvernement sont produits avec intégrité et exactitude, conformément à toutes les exigences applicables.
- Nous déclarons chaque mois toute communication verbale et prévue avec quelque titulaire d'une charge publique désignée (TCPD) que ce soit.

En savoir plus

[Politique sur les relations avec les médias](#)

[Politique sur l'utilisation de l'identité d'entreprise](#)

[Politique sur les commandites et les contributions à des œuvres de bienfaisance](#)